

PLAFONNEMENT DES HONORAIRES DE L'Agence IMMO TRANSAC
(Tarif des honoraires applicables à partir du 1^{er} Avril 2017)

Estimation : 200 Euros TTC / bien

HONORAIRES DE LOCATION

Location d'habitation ou mixtes (soumis à la loi du 6 juillet 89, Art. 5)	Honoraires Agence TTC
<u>Frais afférents à la visite du preneur, à la constitution de son dossier et à la rédaction du bail</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur selon zone géographique par m ² de la surface habitable du logement loué	8,00 €/m²
<u>Frais d'établissement d'un état des lieux</u> : Montant appliqué au preneur et au bailleur par m ² de la surface habitable du logement loué	3,00 €/m²
Location local professionnel ou commercial (à la charge du locataire)	Honoraires Agence TTC
Honoraires de location calculés sur le loyer annuel HC et HT	25,00%

HONORAIRES DE VENTE

Prix de vente	Honoraire Agence TTC
<u>VILLA, APPARTEMENT, LOCAL OU IMMEUBLE</u>	
< 50 000 €	un minimum de 5 000,00 €
50 001 € à 150.000 €	10 % du prix de vente
150.001 € à 250.000 €	8 % du prix de vente
250.001 € à 350.000 €	6 % du prix de vente
> 350.001 € à 500.000 €	5 % du prix de vente
<u>TERRAIN</u>	
Tous les prix	6 % avec un minimum de 5 000,00 Euros
<u>FONDS DE COMMERCE O U DROIT AU BAIL</u>	
Tous les prix	25 % avec un minimum de 5 000,00 Euros

Nos honoraires sont à la charge du vendeur sauf stipulations contraires prévues au mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation, de constitution du dossier de vente et de son suivi
 Pour tous les honoraires, TVA de 8.5 % compris.

Tous les tarifs indiqués sont les tarifs de base et peuvent être soumis à négociation.